

Évaluation environnementale des cartes communales **Formulaire indicatif pour l'examen au cas par cas**

Dans le cadre de la procédure d'examen au cas par cas, le présent formulaire sert à guider la collectivité compétente dans la constitution du dossier.

Ce guide est destiné aux élaborations ou révisions de cartes communales. Dans le cadre de l'élaboration d'un PLU ou d'une déclaration de projet, les formulaires indicatifs et informations nécessaires sont disponibles sur le site internet de la DREAL, rubrique « Evaluation environnementale » :

<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-Evaluation-environnementale->

Pour toute question, vous pouvez contacter la cellule Evaluation Environnementale des documents d'urbanisme à l'adresse suivante :

ae-planification.dreal-npdc@developpement-durable.gouv.fr

Pièces à fournir dans le cadre du cas par cas

Selon les termes de l'article R121-14-1, la personne publique devra transmettre à l'autorité environnementale :

- une description des caractéristiques principales du document ;
- une description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité de la zone ou des zones susceptible(s) d'être touchée(s) par la mise en œuvre du document ;
- une description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du document.

Ces éléments doivent permettre à l'autorité environnementale d'apprécier les impacts prévisibles du plan sur les sites Natura 2000, et ainsi de se prononcer sur la nécessité ou non de procéder à une évaluation environnementale. Il est donc nécessaire de ne saisir l'autorité environnementale que sur la base d'une carte communale suffisamment avancée, et dans tous les cas avant l'enquête publique.

Ces éléments engagent la responsabilité de la collectivité. En cas d'évolution significative des informations déclarées à l'autorité environnementale, une nouvelle demande d'examen au cas par cas devra être déposée.

Les informations fournies à l'autorité environnementale seront fonction de l'avancement des réflexions, études et analyses menées par la personne publique compétente dans le cadre de la construction de son document d'urbanisme. Il n'est donc normalement pas nécessaire de réaliser des études complémentaires pour remplir le présent formulaire indicatif. Un travail de synthèse et de cartographie des éléments existants pourrait cependant être nécessaire. Ces synthèses pourront utilement être réutilisées dans le cadre du document d'urbanisme qui sera approuvé.

Afin d'examiner la pertinence de réaliser ou non une évaluation environnementale, la

personne publique pourra fournir à l'autorité environnementale un dossier comportant les pièces suivantes :

Pièce n°	
1	Formulaire indicatif
2	Conclusions du diagnostic sur les enjeux environnementaux du territoire.
3	Tableau descriptif des projets
4	Superposition projets et sites Natura 2000

Il est recommandé à la collectivité d'apporter un soin particulier à la complétude des informations données dans ce cadre. En l'absence de données permettant à l'autorité environnementale de déclarer l'absence probable d'incidences sur l'environnement, une évaluation environnementale sera demandée.

Descriptif des pièces à fournir

Pièce n°1

Le formulaire indicatif est disponible en annexe de la présente note, ainsi que sur le site internet de la DREAL Nord-Pas-de-Calais (<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?-Evaluation-environnementale->)

Une attention particulière devra être portée à la partie « projet d'aménagement de la commune ». Celle-ci devra, s'il y a lieu, comprendre les objectifs démographiques, les objectifs de construction de logements, les créations de zones économiques... Cette description devra être complétée par une description sommaire des différents projets prévus dans le cadre du document, que ce soit des ouvertures de zones à l'urbanisation (Zone d'activité, secteur de développement de l'habitat...) ou des projets structurants (équipements publics, projets économiques...) (cf pièce n°4).

La partie B a pour objectif de décrire le patrimoine naturel des sites Natura 2000 susceptibles d'être touchés par la mise en œuvre du plan. On n'abordera pas dans cette partie les conséquences du projet sur ces zones. Il est uniquement demandé de décrire :

- la nature du site ;
- son intérêt patrimonial ;
- les pressions et menaces exercées sur celui-ci ;

Dans la partie C, il sera fait état des diverses pressions et incidences pressenties de l'urbanisation sur les zones précitées. Pour chacune d'entre elles, si un impact prévisible est décelé, il sera attendu une description du type d'incidences (directes / indirectes, permanentes / temporaires, probabilité...) et une estimation de leur ampleur (surface impactée...).

Pièce n°2

Il est demandé de fournir la conclusion du diagnostic, récapitulant les forces et faiblesses du territoire au niveau environnemental. Cette pièce peut être utilement extraite de l'état initial de l'environnement tel que défini par l'article R124-1 du code de l'urbanisme.

Pièce n°3

Un bilan des différents projets sur le territoire doit être fait. Ce bilan peut s'appuyer sur l'exemple de tableau fourni en annexe. Il est demandé dans ce cadre la description des principaux projets, ainsi que des éléments sur leur ampleur, leur localisation, et des premiers éléments de justification.

Si aucun projet structurant n'est présent sur la commune, cela peut être précisé dans le formulaire.

Pièce n°4

Cette pièce a pour objectif de récapituler les zones de tension entre urbanisation et zones sensibles. Une cartographie superposant les zones de projets avec les zones Natura 2000 environnantes (y compris les zones dans les communes voisines) sera fournie.

Formulaire indicatif :

Cadre réservé à l'administration	
Référence de dossier	
Date de réception	

A. Description des caractéristiques principales du document

Renseignements généraux	
EPCI ou commune compétente en matière de PLU	
Nom et coordonnées de la personne à contacter	
Document concerné	<input type="checkbox"/> PLU <input type="checkbox"/> PLUi <input type="checkbox"/> PLUi valant PLH
Procédure concernée	<input type="checkbox"/> Élaboration <input type="checkbox"/> Révision
Date de délibération prescrivant la procédure.	
Si un document existait précédemment, quelle est son type et sa date d'approbation ?	
Le plan précédent a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Renseignements sur le territoire concerné	
Nombre d'habitants concernés	
Le territoire est-il couverts par des documents stratégiques exécutoires (SDAGE, SAGE, SCOT, PDU, PLH, PNR, autres)... ?	<input type="checkbox"/> SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) <input type="checkbox"/> SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) : précisez <input type="checkbox"/> SCOT <input type="checkbox"/> Plan de Déplacement Urbain <input type="checkbox"/> Programme Local de l'Habitat <input type="checkbox"/> Plan Climat Energit Territorial <input type="checkbox"/> Parc Naturel régional <input type="checkbox"/> Autres :

Projet d'aménagement de la commune	
Quels sont les objectifs chiffrés de croissance de population ? Quelle sera la surface totale des zones ouvertes à l'urbanisation, dont la surface des zones à destination d'activités et celle des zones à destination d'habitat ?	
Description des différents projets prévus dans le cadre de la carte communale. Quels sont les objectifs et les grandes orientations de cette procédure ?	

B. Description des caractéristiques principales, de la valeur et de la vulnérabilité des zones susceptibles d'être touchée par la mise en œuvre du document.

Une cartographie superposant les zones de projets avec les zones Natura 2000 des communes environnantes sera utilement jointe.

Site(s) Natura 2000 des communes limitrophes	
Quels sont les sites Natura 2000 présents sur les communes limitrophes ?	
Quelle est la surface de ces sites ?	
Quels sont les milieux et/ou espèces qui y sont rencontrés et les enjeux de préservation associés ?	

Consommation d'espace et étalement urbain	
Quelle a été la consommation d'espace de ces 10 dernières années ?	
Quels sont les objectifs en matière de maîtrise de la consommation d'espaces ?	

Autres enjeux environnementaux
Le projet est-il susceptible de porter atteinte à d'autres zones à enjeu ? Si oui, expliquer les principales caractéristiques de ces sites.

C. Description des principales incidences sur l'environnement et la santé humaine de la mise en œuvre du document.

Sites Natura 2000	
Quelle est la distance entre le territoire concerné par les aménagements et le(s) site(s) Natura 2000 ?	
Le territoire concerné par les aménagements est-il en amont hydraulique du ou des site(s) Natura 2000 ?	
Le document d'urbanisme peut-il être à l'origine d'une rupture d'un corridor écologique ou de l'encerclement d'un site ?	
Quelles sont les incidences du projet sur les sites Natura 2000 ? Quelles sont les caractéristiques de ces incidences ?	

Autres enjeux environnementaux

Le projet a-t-il d'autres incidences significatives ?

Quelles sont les mesures d'évitement envisagées ?

D. Conclusion :

Quels sont, selon vous, les conséquences majeures du plan sur l'environnement ?

Estimez-vous que ce document devrait faire l'objet d'une évaluation environnementale ?
Pourquoi ?